

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2026/70 – Etude et assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'harmonisation et/ou la réalisation et la mise en place de la signalétique des parcs d'activités – Décision de résiliation

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026/04/14/23 du conseil communautaire du 14 avril 2026 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal égal au seuil de télétransmission en Préfecture (correspondant au seuil de procédure formalisée des marchés de fournitures et services de 216 000 euros HT au 1^{er} janvier 2026 – seuil révisable tous les deux ans en fonction des fluctuations des cours monétaires), ainsi que toute décision concernant leurs avenants s'ils n'entraînent pas de dépassement du seuil précité, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°2021/50 du 21 juillet 2021 autorisant la signature de l'accord-cadre, passé selon une procédure adaptée, relatif à l'étude et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'harmonisation et/ou la réalisation et la mise en place de la signalétique des parcs d'activités pour un montant maximum de 49 999 € HT avec l'entreprise CABINET MOREL DOMINIQUE – 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS,

Considérant les manquements constatés du CABINET MOREL DOMINIQUE dans l'exercice de ses missions,

Considérant que le CABINET MOREL DOMINIQUE n'a pas répondu à la mise en demeure en date du 18 juin 2026,

Vu l'avis favorable Jean-Charles GALLO, Vice-président en charge de la Commission Economie, Innovation Services aux Entreprises et Tourisme, en date du 22 juillet 2026,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de résilier l'accord-cadre relatif à l'étude et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'harmonisation et/ou la réalisation et la mise en place de la signalétique des parcs d'activités avec l'entreprise CABINET MOREL DOMINIQUE – 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS – SIRET n° 413 974 395 00019.

Article 2 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à M. le Préfet de l'Ain, M. le Receveur de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE et notifiée au titulaire.

Fait à MONTCEAUX, le 23 juillet 2026

Le Président,
Renaud DUMAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

De la publication sur le site internet le

De la notification à l'attributaire le

Le Président,
Renaud DUMAY